

Conseil de Quartier Nord

Compte rendu de la réunion du mardi 11 avril 2023

Lieu : L'Argos
Heure de début : 19h
Heure de fin : 20h45

Diffusion : Membres du Conseil de Quartier, Jean Jacques LE COQ élu référent Quartier Centre, Fabienne VAUGARGNY élue référente Quartier Ouest, Monsieur le Maire.

Membres	Présences
César SILOU, élu référent	X
Marine LAZZERINI	X
Nicolas LAZZERINI	X
Rachid LAZRACK	X
Annick LEROY	X
Chantal PARADIS	X
Jean-François JOBERT	X
Alain WENKER	X
Moussa NIAKATE	X

1- Désignation du secrétaire de séance

Désignation de Marine LAZZERINI

2- Approbation du PV du 10 janvier 2023

Pas de remarque particulière de la part des membres présents au Conseil de ce jour.

3- Intervention de Monsieur LE COQ, élu chargé de la sécurité

Sujet : Police municipale

Elle sera opérationnelle à partir du 1 juillet 2023. Très bons échanges entre les deux communes.
L'inventaire du matériel de la ville a été fait et a été transféré.
La police municipale sera opérationnelle du **lundi au samedi de 8h à 22h**.

Une ligne supplémentaire apparaîtra sur la fiche d'impôt de la taxe foncière, afin de mieux identifier la participation des clétiens. (environ 100€ par an).

Le Conseil de quartier ne trouve pas logique que seul les propriétaires payent cette taxe et qu'elle ne soit pas dans le budget de la commune comme avant.

Les locaux de la police municipale se trouveront sur Plaisir.

Sur Les Clayes sous bois, il y aura un poste fixe dans l'aile droite de la mairie avec un agent de la police municipale qui accueillera le public aux heures ouvrables, pour toutes questions, pose de

main courante...

Concernant le recrutement des agents de la police municipale : il y a plus de candidature, la mairie peut se permettre de filtrer les CV.

Actuellement il y a 20 agents sur le terrain, d'ici 3 ans ils seront 30. Il y a 2 brigades cynophiles.

La police municipale sera affecté à hauteur d'1/3 du temps sur la commune des Clayes sous Bois.

Les ASVP relèvent de la compétences de la mairie donc ne font pas parti du dispositif de mutualisation.

A partir du 2 mai 2023, un nouvel ASVP entrera en poste aux Clayes sous Bois, ce qui portera au nombre de 2. Ils seront équipés de vélos.

Concernant la vidéo surveillance de la ville :

123 caméras en service.

14 nouvelles implantations : extérieur du marché couvert, chemin des eaux, place Nelson Mandela, rue Pablo Neruda, Parc Carillon, terrain BMX)

20% du financement est fait par la Région.

Les enregistrements sont conservés 30 jours et seulement par la commune des Clayes sous Bois. Ils sont utilisés pour aider la police et en cas de plainte.

Radar pédagogique : il sera posé du 8/05 au 22/05 rue du chemin latéral.

Ensuite il sera posé à l'école Jean Jaurès et l'école Victor Hugo.

Demande de Conseil de Quartier : avenue de Villepreux (école Paul Eluard), rue du Docteur Roux (école Coty maternelle), rue Georges Clémenceau (école primaire Coty)

4- Intervention Monsieur TRUAL, conseiller municipal mobilités douces

Aménagement du piste cyclable le long de la RD11 qui va passer en 2x1 voie (changement de limitation de vitesse à l'étude).

Fête des mobilités le 13 mai, à l'école Henri Prou.

Promotion du vélo pour les enfants, circuit pour apprendre la sécurité, 1ère course de push-car, avec différents concours.

Présence d'EDPM (Engins de Déplacement Personnel Motorisés)

Courant du mois de mai : ouverture d'un atelier pour montrer aux participants comment réparer leur vélo, apprendre à faire du vélo. Local situé en face de l'église des Clayes sous Bois, ouverture tous les 15 jours (mercredi et samedi)

L'atelier est à la recherche de bénévoles. N'hésitez pas à les contacter !

Piste en développement dans les écoles du Apprendre à circuler en vélo.

5- Informations concernant la maison rasée à la gare

Pour rappel : le Conseil de Quartier souhaitait une infrastructure fédératrice (qui manque sur le quartier nord)

La municipalité ne veut pas de nouveaux bâtiments.

Proposition municipale d'un parking végétalisé, avec emplacement pour food-truck.

PV du 10/01 : « *Mr About doit nous revenir pour nous informer sur le périmètre à aménager d'une part, et d'autre part, il va se rapprocher de la Direction de la Communication afin d'établir un projet*

de questionnaire destiné à la population du quartier Nord afin de connaître ses souhaits et concernant le futur aménagement. »

Le Conseil de Quartier constate qu'aucune suite n'a été donnée au projet de questionnaire, et qu'aucune superficie précise n'a été donnée.

- Propositions du Conseil de Quartier :
parc avec permis de planter, kiosque à journaux, point médiathèque, espace végétal avec arbres fruitiers (cueillette pour tous), potager collectif, emplacement food-truck, espace trottinette SQY.

6- Marquage chemin latéral

La municipalité indique avoir reçu un devis.

La municipalité demande au Conseil de quartier de rédiger une note d'information à l'intention des habitants du chemin latéral, afin de les prévenir du projet, de sa durée et des dates d'exécution du marquage.

Le Conseil de quartier ne possède pas assez d'information pour rédiger cette note.

Le Conseil de quartier demande donc un retour sur les dates des travaux et une image satellite de la rue indiquant le marquage qui sera effectué.

7 – Rond-point chemin des vignes

La Mairie nous indique que la durée des feux tricolores vont être revus.

La Mairie nous indique qu'il y a eu une réfection du marquage au sol, hors le Conseil de quartier constate encore trop de comportement dangereux et qui ne respectent pas le marquage au sol.

Le Conseil de quartier ne comprend pas pourquoi le projet d'un rond-point (qui date de plus de 10 ans) ne peut pas voir le jour avant les travaux de la RD11, et note qu'un rond-point serait un bon point pour la sobriété énergétique, car cet aménagement supprimerait 7 feux !

8- Divers

Le Conseil de quartier relance la Mairie sur le comptage des voitures qui avait été demandé le 10/01/2023, rue du Professeur Léon Bernard.

PV du 10/01/2023 : « Lors des deux derniers comités, il avait été évoqué le passage de la rue en sens unique pour des raisons de sécurité (voie trop étroite pour un double sens, incivilité entre les conducteurs, dangerosité des trottoirs puisque les voitures pour se croiser montent sur le trottoir souvent à vive allure, l'autre trottoir étant en pente et difficilement praticable pour les poussettes et personnes à mobilité réduite).

Mr About indique qu'une étude préalable est à réaliser et notamment un comptage des véhicules qui empruntent cette artère afin de statuer sur une mise en place éventuelle d'un sens unique de la voie. »

Le Conseil de quartier demande à ce que les réponses demandées soient transmises plus rapidement afin d'avancer sur les différents sujets.

Prochaine réunion du quartier Nord : mardi 30 mai 2023 de 19h à 21h à L'Argos (lieu et heure à confirmer).